

**ARRÊTÉ n°2-DRH-2019 du 25 septembre 2019
PORTANT COMPOSITION DE LA CAPL
DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**

Le vice-recteur de Mayotte,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 portant création des commissions administratives compétentes à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation ;

Vu l'arrêté vice-rectoral n°228 VR/DJ/2019 en date du 30 juillet 2019 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date du 06 décembre 2018 ;

ARRÊTE:

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des conseillers principaux d'éducation les représentants de l'administration et les représentants des personnels régulièrement élus, désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration:

Membres titulaires :

- Monsieur Gilles HALBOUT, vice-recteur, président
- Madame Régine VIGIER, IA-DAASEN
- Monsieur Stéphane BAYIG, directeur des ressources humaines

Membres suppléants :

- Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général
- Madame Christelle CHARRIER, IA-IPR établissement vie scolaire
- Madame Patricia TRUMPI, chargée de mission de GRH de proximité

B/ Représentants du personnel :

Au titre de CGT-Educ'action

- a) Membre titulaire
Classe normale (1)
M. HENNI Michael

- b) Membre suppléant
Classe normale (1)
Mme MAHIOUT Linda

Au titre de UNSA Education

- a) Membre titulaire
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. BAKEK Jean

- b) Membres suppléants
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
Mme KINDEL Catherine

Tirage au sort

- a) Membre titulaire
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
Mme LECOQ Catherine

- b) Membre suppléant
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. EL MENGHAD Salah-Eddine

Article 2 : La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, à compter de la date d'effet de l'arrêté de composition, soit le 1^{er} février 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté portant nomination des membres de la commission administrative paritaire des conseillers principaux d'éducation de Mayotte, en date du 15 janvier 2019 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Mamoudzou, 25 septembre 2019

Le vice-recteur et par délégation
Le secrétaire général du vice-Rectorat


DOMINIQUE GRATIANETTE